

## Communiqué de presse

Bordeaux, le 27 octobre 2023

### Installation du comité des mobilités en Gironde

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a installé le 12 octobre dernier le comité des mobilités à la préfecture de la Gironde en présence d'Alain ROUSSET, président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Jean GALAND, vice-président chargé des mobilités et infrastructures, représentant Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil Départemental de la Gironde, Alain ANZIANI, président de Bordeaux-Métropole, et Pierre HURMIC, maire de Bordeaux.

Sur la base d'un diagnostic partagé de la situation actuelle des mobilités en Gironde et au sein de la Métropole de Bordeaux, **cette démarche partenariale pragmatique a pour objectif, de permettre à l'Etat, la Région et les collectivités locales de mieux anticiper les besoins de mobilités de demain** au sein du département, entre la métropole et les autres territoires du département, au sein de la métropole et au-delà à l'échelle régionale

Sans se substituer aux instances déjà existantes et en tenant compte des projets en cours, et sans empiéter sur les compétences en matière de mobilités pour l'essentiel décentralisées dans les collectivités, ce comité a donc pour ambition de participer à la cohérence et la convergence dans l'action des pouvoirs publics en charge de la mobilité.

En plaçant, dès l'amont, la mobilité dans les réflexions en matière d'aménagement du territoire, le comité des mobilités entend ainsi faire émerger des orientations stratégiques partagées, un programme de travail et d'études prospectives, pour construire une feuille de route. L'objectif est de **prioriser des projets à réaliser d'ici à 2040 et au-delà, dans une volonté d'amélioration du service rendu aux usagers**, notamment en termes de temps de parcours et de développement des liaisons entre les territoires, et dans une trajectoire de décarbonation.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- l'actualisation d'un diagnostic prospectif multimodal de l'ensemble des déplacements à l'échelle de la Gironde, en lien avec le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- une étude-action partenariale sur l'urbanisation et les services de mobilité aux abords de toutes les gares qui seront desservies par le RER métropolitain, en lien avec la Métropole et les collectivités au-delà de son territoire, l'amélioration de l'intermodalité et de l'interopérabilité entre les différents modes de transports, avec les projets de pôles multimodaux financés au contrat de Plan Etat Région
- l'accompagnement des ménages et la sensibilisation des entreprises pour inciter au covoiturage et mobilités partagées,
- la logistique en Gironde (diagnostic et prospective),
- le développement du fret,

- les conditions favorables au développement de la mobilité décarbonée en lien avec la qualité de l'air, de la mobilité courte distance par les modes actifs (vélo et marche).

Et en lien avec le SRADDET établi par la région et les plans de déplacement, SCOT et PLU établis par les collectivités locales, le comité des mobilités a vocation à se consacrer à tous les modes de transports : ferroviaire, routier, fluvial, aérien, modes doux. Ces travaux seront naturellement élargis aux autres acteurs institutionnels (EPCI...) au fur et à mesure de leur avancement.

Une nouvelle réunion sera programmée sous trois mois pour partager le diagnostic actualisé de la situation des mobilités au sein du département.

**Étienne GUYOT** a rappelé à cette occasion que « le comité des mobilités est une démarche très pragmatique mobilisant tous les acteurs institutionnels du territoire pour répondre aux attentes des concitoyens en termes de fluidification des déplacements. »

**Alain ROUSSET** a quant à lui rappelé la nécessité de travailler ensemble, dans le respect de nos compétences pour répondre du mieux possible au besoin de mobilités de nos concitoyens. Car oui la mobilité est l'affaire de toutes et tous, des usagers aux collectivités, des professionnels aux décideurs politiques.

**Jean-Luc GLEYZE**, par la voix de son vice-président chargé des mobilités et infrastructures, salue la poursuite du travail en faveur des mobilités du quotidien. Il rappelle que la mobilité est un droit fondamental, dont dépend l'exercice d'autres droits fondamentaux, notamment celui au travail, au logement, à la santé, à l'éducation. Le développement de solutions de mobilités doit donc se faire dans le respect des citoyens et des réalités des territoires.

**Alain ANZIANI** a déclaré : « Nous avons voté le schéma des mobilités en septembre 2021 avec comme objectifs de fluidifier les transports en réduisant la part de l'automobile, conserver une attractivité économique et préserver la qualité de l'air. Les derniers résultats du baromètre des mobilités nous indiquent une amélioration du trafic routier avec une diminution générale des embouteillages depuis un an dans toute la métropole et plus encore la rocade. Ces résultats sont encourageants mais pas suffisants, nous devons poursuivre le travail, le comité des mobilités doit y contribuer grandement. »